



Pa pour sa fille de 20 ans

Par **claire355_old**, le **21/12/2007** à **20:10**

Ma fille me réclame une PA d'un montant de 100 euros. Elle déclare que je l'ai mise à la porte de la maison ce qui est faux elle a préféré aller vivre chez les parents de son petit copain. J'ai calculé mes dépenses mensuelles, il me reste 100 euros pour vivre, si je lui donne cette PA qu'elle réclame je serais dans l'obligation de vendre ma maison. Sachant aussi qu'elle ne m'adresse plus la parole depuis 8 mois, elle bénéficie d'une bourse d'un montant de 300 euros plus une PA de son père de 120 euros. Que puis-je faire? Aidez moi elle me traîne devant le tribunal

Par **ly31**, le **21/12/2007** à **20:48**

Bonsoir,

Je vous conseille de vous mettre au plus vite en contact avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), ceci d'une part, à le tenir informé de la situation (du comportement de votre fille), et d'autre part, à vous protéger !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **claire355_old**, le **22/12/2007** à **07:20**

merci sincèrement pour ses renseignements précieux.Je passe le 8 Janvier :s